

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 novembre 2023

Délibération n°2023/308

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

| | |
|-------------------------|--|
| AGNIN | Mr MONTEYREMARDE Christian |
| ASSIEU | Mr SEGUI Jean Michel |
| AUBERIVES SUR VAREZE | Mme CLARET Nelly |
| BEAUREPAIRE | Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kéan |
| BELLEGARDE POUSSIEU | Mme GRANGEOT Christelle |
| BOUGE CHAMBALUD | Mr ANDRE Sébastien |
| CHALON | Mme TYRODE Elisabeth |
| CHANAS | Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde |
| CHEYSSIEU | Mr BONNETON Gilles |
| CLONAS SUR VAREZE | Mr VIALLATTE Régis |
| JARCIEU | Mr BERHAULT Yann |
| LE PEAGE DE ROUSSILLON | Mr MONDANGE André – Mr DARBON Thierry - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien |
| LES ROCHES DE CONDRIEU | Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François |
| MOISSIEU SUR DOLON | Mr MANIN Gilbert |
| MONSTEROUX MILIEU | Mr MERLIN Denis |
| PISIEU | Mr DURIEUX Jean Luc |
| POMMIER DE BEAUREPAIRE | Mr PASCAL Michel |
| PRIMARETTE | Mr MERCIER Serge |
| REVEL TOURDAN | Mme DEZARNAUD Sylvie |
| ROUSSILLON | Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard – Mme LINOSSIER Nathalie |
| SABLONS | Mr TEIL Laurent |
| SAINT ALBAN DU RHONE | Mr CHAMBON Denis |
| SAINT CLAIR DU RHONE | Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric |
| SAINT JULIEN DE L'HERMS | Mr MONTEYREMARDE Axel |
| SAINT MAURICE L'EXIL | Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude |
| SAINT PRIM | Mr CROS Michel |

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

SONNAY
VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme RABIER Christine – Mme CHOUCHANE Aïda pouvoir à Mr CORRADINI Louis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARX Axel – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent -

EXCUSES : Mme OGIER Karelle – Mr IMBLOT Jean Paul – Mr BECT Gérard - Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin – Mr MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Économie de proximité : augmentation de la cotisation Initiative Isère Vallée du Rhône

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 28 mars 2022 relative à la convention avec Initiative Isère Vallée du Rhône,

Considérant que le réseau Initiative France accompagne les entreprises dans leur reprise ou création d'activités. Il intervient pour les entreprises qui ont des plans de financements de 15 000 € jusqu'à plus de 350 000 €. Il intervient notamment pour l'attribution de prêts d'honneur visant à renforcer les fonds propres des porteurs de projets, leur permettant ainsi d'accéder aux outils de financements bancaires. La durée moyenne de remboursement d'un prêt est de 3 ans.

Depuis 2011, Initiative Isère Vallée du Rhône assure des permanences dans les locaux de la Communauté de communes à Saint Maurice l'Exil et Beaurepaire.

Entre 2019 et 2021, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône abonde au fonds de prêt d'honneur d'Initiative Isère Vallée du Rhône avec une participation à hauteur de 50% du montant du prêt attribué par l'association avec un plafond de 8 000 € / projet.

Depuis 2022, la Communauté de communes abonde à 33 % du montant des prêts attribués,

Considérant que Isère Initiative Vallée du Rhône demande une augmentation de cotisation à 0,70 € par an par habitant en 2024, représentant une hausse de 5 495 € pour EBER CC à population municipale équivalente à celle de 2023.

La hausse de cotisation est sollicitée pour permettre de retrouver l'équilibre des comptes d'exploitation de l'association. L'enjeu à court terme pour l'association est de ré-ouvrir le poste d'un collaborateur parti non remplacé, qui assurait le suivi des jeunes entreprises. Ce remplacement permettrait ainsi de retrouver un niveau quantitatif et qualitatif pour accompagner des jeunes entreprises dans la période essentielle que sont les 3 premières années (accompagnement humain individualisé / écoute active, mise en réseau, ateliers de sensibilisation sur les sujets fondamentaux en interne ou avec des partenaires ...)

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE l'augmentation de la contribution financière de EBER d'un montant prévisionnel de 48 468,70 € établi désormais sur la base de 0,70 € par habitant,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD